

D.I.U. APPAREILLAGES RESPIRATOIRES DE DOMICILE (ARD)

Responsable Universitaire : Pr A. DIDIER

en collaboration avec d'autres Universités

Durée : 1 an

Accès :

En formation initiale :

- Étudiants en 3^{ème} cycle de médecine inscrits en DES de Pneumologie,
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en DFMS/DFMSA.

En formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français, de l'Union Européenne, ou d'un diplôme hors Union Européenne dans les spécialités suivantes : Pneumologie, Réanimation, Médecine physique et réadaptation, Pédiatrie. Les autres spécialités seront examinées au cas par cas.
- Infirmier(e) DE titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Masseur-Kinésithérapeute DE titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Techniciens de prestataires de santé à domicile titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

Critères de sélection :

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Nombre de places limité 20.

Objectifs pédagogiques :

L'objectif principal du DIU est de connaître et de pouvoir prendre en charge le handicap respiratoire à domicile

Les objectifs secondaires sont :

- connaître les indications de la VNI en situation d'insuffisance respiratoire chronique (IRC),
- savoir prescrire une VNI dans l'IRC,
- connaître l'ensemble du matériel et ses champs d'utilisation,
- connaître les modalités d'administration et de prescription de l'oxygénothérapie,
- savoir surveiller une VNI au long cours (possibilités de monitoring et indications),
- connaître les bases de la lecture des polygraphies sous VNI.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Contrôle des connaissances – Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DIU*
Contrôle continu/Présentiel
Examen final écrit
Validation de stage

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation initiale :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 1500 euros

Renseignements :

Mme BEDIN Sandrine - Tél : 05 62 88 90 76 (le matin) - Mail : sandrine.bedin@univ-tlse3.fr
Hôpital Larrey - 24 chemin de Pourville - 31059 TOULOUSE